

Information réglementée

## ASIT biotech clôture avec succès la seconde tranche de son augmentation de capital et porte le montant total levé à 13,9 M€

- Levée d'une première tranche de 9,4 M€, annoncée le 25 janvier 2018
- Levée d'une seconde tranche de 2,1 M€, sursouscrite à 55%
- Levée de 2,4 M€ résultant de l'exercice de 21% des premiers warrants
- Possibilité de lever 20,6 M€ supplémentaires en cas d'exercice des warrants restants

**Bruxelles, Belgique, le 23 février 2018, 18h30 (CET) – ASIT biotech (Euronext : ASIT - BE0974289218)**, société biopharmaceutique belge spécialisée dans l'immunothérapie de l'allergie, annonce aujourd'hui la levée d'une seconde tranche de 2,1 M€ dans le cadre du placement privé approuvé par l'assemblée générale du 7 décembre 2017. Cette seconde tranche a fait l'objet d'une forte demande matérialisée par une sursouscription à hauteur de 55%.

Au total, dans le cadre de ce financement, ASIT biotech a réalisé une levée d'un montant de 13,9 M€, dont :

- 9,4 M€ lors de la première tranche par émission de 2 456 444 actions nouvelles (cf. [communiqué du 25 janvier 2018](#)) ;
- 2,1 M€ lors de la seconde tranche par émission de 543 556 actions nouvelles ;
- 2,4 M€ par exercice anticipé de 626 146 droits de souscription (warrants) attachés aux actions nouvelles, soit 21% des 3 000 000 actions réservées à cet effet.

Chacune des 543 556 actions nouvelles émises dans le cadre de cette seconde tranche, au prix de 3,83 € par action, est assortie de deux warrants permettant de souscrire deux nouvelles actions au prix de 3,83 € par action. Le premier warrant est exerçable jusqu'au 30 juin 2018, et le second, jusqu'au 31 décembre 2019 sous la condition que le premier warrant ait été exercé au préalable. Ces warrants ne sont pas transférables.

En cas d'exercice du solde des warrants, la trésorerie de la société serait renforcée de 20,6 M€ supplémentaires. Une telle levée de fonds supplémentaire soutiendrait durablement le développement des produits candidats d'ASIT biotech.

**Thierry Legon, administrateur délégué (CEO) d'ASIT biotech, commente :** « *La clôture de la seconde tranche de notre placement privé approuvé par l'assemblée générale du 7 décembre 2017, seulement un mois après le succès de sa première tranche, témoigne du vif intérêt des investisseurs pour notre société. Nous nous réjouissons de ces marques de confiance fortes et restons pleinement concentrés sur le développement de nos différents produits candidats pour les allergies respiratoires et les allergies alimentaires pour lesquelles il n'existe aujourd'hui pas de solution thérapeutique satisfaisante et bien tolérée.* »

\*\*\*

## A propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa technologie innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques utilisant des peptides naturels soigneusement sélectionnés et calibrés après avoir été extraits d'allergènes naturels hautement purifiés. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte deux produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 22 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

## Contacts

### Société

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)

ASIT biotech

Tél. : +32 2 264 03 90

[investors@asitbiotech.com](mailto:investors@asitbiotech.com)

### Relations investisseurs et médias - France

NewCap

Dusan Oresansky / Pierre Laurent

Tél. : +33 1 44 71 94 92

[asitbiotech@newcap.eu](mailto:asitbiotech@newcap.eu)



### Relations médias - Belgique

Laure-Eve Monfort

Tél. : +32 2 290 90 93

[monfort@comfi.be](mailto:monfort@comfi.be)

## Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des événements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des événements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

## Avertissement juridique

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les États-Unis ou à une

personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.